



## Déclaration d'un site patrimonial par le gouvernement

### Présentation

La *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) confère au gouvernement du Québec le pouvoir de « déclarer site patrimonial un territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public », sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications (article 58).

En vertu de la *Loi*, un site présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, sociale, technologique ou urbanistique.

Il est possible de proposer au ministre un site patrimonial, en vue de sa déclaration par le gouvernement, en utilisant le présent formulaire. La personne faisant la proposition est invitée à fournir toute l'information dont elle dispose au sujet du territoire concerné et à consulter les définitions présentées dans l'[annexe III](#) : Définitions des valeurs patrimoniales.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements personnels recueillis au moyen du présent formulaire seront conservés de façon sécuritaire et ne seront rendus accessibles qu'aux seules personnes autorisées à traiter cette proposition.

#### Définition

La *Loi sur le patrimoine culturel* définit de la manière suivante le site patrimonial (article 2).

Un **site patrimonial** est « un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique ». Exemples : les sites patrimoniaux du [Vieux-Québec](#), d'[Arvida](#), de l'[Île-d'Orléans](#) et de [Percé](#).

### 1. Identification du site

#### Nom :

Inscrivez le nom utilisé couramment pour désigner le territoire ou celui qui le représente le mieux (exemples : centre-ville de Longueuil et site patrimonial du Vieux-Québec). Il ne s'agit pas nécessairement du nom sous lequel sera connu le territoire s'il est déclaré site patrimonial.

#### Description des limites

Décrivez précisément les limites proposées du site, accompagnées d'un plan les illustrant (consultez à cet effet la section 5. Documentation en appui).

Est-ce que le territoire inclut un ou des sites archéologiques connus?

Oui  Non

Si oui, indiquez lequel ou lesquels.

## 1. Identification du site (suite)

### Description du site :

Donnez le plus de précisions possible, comme la localisation, le périmètre visé, les dimensions du territoire, la topographie, le nombre de bâtiments. Identifiez les principaux immeubles ou ensembles d'immeubles d'intérêt patrimonial.

## 1. Identification du site (suite)

Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser l'[annexe I](#).

### Historique du site

Résumez ce que vous savez de l'histoire du territoire : périodes d'occupation, personnages, groupes ou événements associés, transformations, changements de fonction ou d'aménagement, dates importantes dans l'histoire de son évolution, etc.

## 2. Intérêt patrimonial du site

Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser l'[annexe II](#).

### Valeurs patrimoniales

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'un site peut être déclaré s'il présente l'une ou plusieurs des valeurs patrimoniales suivantes :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> archéologique;  | <input type="checkbox"/> identitaire;   |
| <input type="checkbox"/> architecturale; | <input type="checkbox"/> paysagère;     |
| <input type="checkbox"/> artistique;     | <input type="checkbox"/> scientifique;  |
| <input type="checkbox"/> emblématique;   | <input type="checkbox"/> sociale;       |
| <input type="checkbox"/> ethnologique;   | <input type="checkbox"/> technologique; |
| <input type="checkbox"/> historique;     | <input type="checkbox"/> urbanistique.  |

En vous référant aux valeurs patrimoniales dont les définitions se trouvent en [annexe III](#) du présent document, identifiez la ou les valeurs que présente le territoire visé par la proposition et donnez une justification pour chacune d'elle.

## 2. Intérêt patrimonial du site (suite)

Caractéristiques à préserver :

Énumérez les principales composantes d'intérêt du territoire visé par la proposition qui nécessiteraient d'être protégées.

### 3. Contexte du bien

Le territoire est-il menacé? Si oui, expliquez de quelle manière il vous semble l'être.

Est-ce qu'un groupe ou une communauté s'occupe de la préservation ou de la sauvegarde du territoire ou de certaines de ses composantes? Si oui, lequel ou laquelle? Depuis quand? Quelles sont ses actions?

## 4. Informations complémentaires

Ajoutez ici toute autre information pertinente pour la compréhension et l'analyse de la proposition du territoire.

Votre proposition doit aussi prendre en considération l'aspect de l'opportunité d'accorder le statut légal. Vous devez donc fournir ici de l'information sur un événement ou un anniversaire à venir qui rendrait ce classement particulièrement opportun, le cas échéant.

Mentionnez des démarches qui auraient été entreprises auprès d'autres instances (municipalité, organisme, etc.) en faveur de la préservation de ce territoire ou de certaines de ses composantes.

## 5. Documentation en appui

- Documents de référence pertinents**  
Étude patrimoniale, article, document relatif à l'histoire du territoire, plans, document d'archives, étude de potentiel archéologique, etc.  
Fournissez les références bibliographiques exactes.
- Documentation visuelle**  
Photographies récentes des principaux immeubles, vues d'ensemble (dont des vues aériennes si possibles), photographies anciennes pertinentes.  
Fournissez la source de chaque image.
- Plan du site**  
Plan du site présentant les limites proposées
- Documents d'appui**  
Pétition, lettre, résolution, etc.

## 6. Identification de la personne ou de l'organisme faisant la proposition

Nom de la personne ou de l'organisme qui fait la proposition :  
S'il s'agit d'un organisme, inscrivez le nom de sa représentante ou de son représentant.

Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :

Téléphone :

Courriel :

## 7. Signature

Signature :

Date (aaaa-mm-jj) :

## ENVOI DU FORMULAIRE

Le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être envoyés au ou à la registraire du patrimoine culturel par courriel, à [registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca](mailto:registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca), ou par la poste, à :

**Registraire du patrimoine culturel**  
**Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale**  
**Ministère de la Culture et des Communications**  
**225, Grande Allée Est, RC, bloc C**  
**Québec (Québec) G1R 5G5**

Historique

## ANNEXE II - Intérêt patrimonial du site (suite)

Valeurs patrimoniales

## ANNEXE III - Définitions des valeurs patrimoniales

### **Valeur archéologique**

La valeur archéologique repose sur l'importance d'un bien comme témoin d'une activité ou d'une occupation humaine passée et comme source de nouvelles connaissances sur celle-ci.

### **Valeur architecturale**

La valeur architecturale repose sur la qualité ou l'originalité conceptuelle, esthétique, fonctionnelle ou matérielle d'un bien construit.

### **Valeur artistique**

La valeur artistique découle de la qualité du travail d'un artiste, d'un artisan ou d'une autre personne exerçant sa créativité et son savoir-faire dans la production d'un bien.

### **Valeur emblématique**

La valeur emblématique d'un bien réside dans sa force d'évocation, par sa seule image, d'un lieu, d'un phénomène, d'une idée, d'un concept ou d'une période historique.

### **Valeur ethnologique**

La valeur ethnologique repose sur la capacité d'un bien à témoigner de manières d'être, d'agir ou de penser de même que sur le témoignage de savoir-faire traditionnels.

### **Valeur historique**

La valeur historique découle de la capacité d'un bien à contribuer à la remémoration du passé en rappelant, par exemple, un événement, une période, un phénomène historique, la vie ou l'œuvre d'une personne ou encore l'histoire d'un groupe marquant dans un territoire donné.

### **Valeur identitaire**

La valeur identitaire découle de la reconnaissance d'un site comme symbole fort et actuel d'aspects fondamentaux de l'identité culturelle de la société.

### **Valeur paysagère**

La valeur paysagère découle de l'interrelation de facteurs humains et naturels dans un bien, qui génèrent des effets visuels dont l'appréciation est largement partagée. Ces effets reposent sur la qualité esthétique des composantes du bien (naturelles et bâties) de même que sur leur mise en relation.

### **Valeur scientifique**

La valeur scientifique s'applique à un bien ayant la capacité, s'il est étudié, de livrer de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences humaines, sociales et naturelles. La valeur scientifique est liée à la réserve de données que constitue le bien pour de futures recherches.

### **Valeur sociale**

La valeur sociale fait appel à la résonance d'un bien dans le temps présent, à la mémoire affective et aux souvenirs partagés, au bien-être ou au sentiment d'identité qu'il suscite, et dont la disparition entraînerait un sentiment de perte dans la communauté.

### **Valeur technologique**

La valeur technologique découle de la matérialisation d'une innovation technologique ou d'un accomplissement significatif dans un bien. Elle concerne les résultats de l'application de connaissances scientifiques et de raisonnements mathématiques, et est souvent liée au travail de l'ingénieur.

### **Valeur urbanistique**

La valeur urbanistique découle de la qualité des rapports entre les composantes bâties et non bâties en milieu urbain, périurbain ou villageois. Elle concerne la manière d'occuper le sol et d'organiser l'espace.